

# **Faire valoir le potentiel géothermique de la région du Rhin Supérieur**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 JUIN 2008**

**Sur proposition de sa commission «Economie et marché du travail», le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 6 juin 2008, confirme la résolution qu'il a adoptée le 19 juin 2006 et fait les constats suivants:**

L'utilisation de l'énergie géothermique, une énergie disponible dans la nature, se pratique depuis la nuit des temps. Par le passé, l'eau chaude présente dans les couches du sous-sol était principalement utilisée sous forme de sources thermales; aujourd'hui, l'énergie géothermique est exploitée à l'échelle industrielle pour la production de courant, tandis que la chaleur excédentaire est injectée dans un réseau de chauffage à distance. Il a malheureusement fallu arrêter le projet suisse le plus intéressant à cet égard, à Bâle, car l'injection d'eau à 5000 mètres de profondeur a engendré des secousses telluriques allant jusqu'à 3,4 sur l'échelle de Richter. À Soultz-sous-Forêts (France), Landau et Neustadt-Glewe (Allemagne), des installations géothermiques sont d'ores et déjà en exploitation.

Le Conseil Rhénan prend acte, avec regret, qu'à Bâle le projet de géothermie de Kleinhüningen a du être mis à terme pour l'instant, du fait des secousses enregistrées. Il le juge nécessaire que les dangers de secousses qui ont résulté du projet soient analysés soigneusement et insiste sur le fait que les résultats du projet doivent être analysés en fonction de critères scientifiques (le gouvernement bâlois a formulé une proposition correspondante), et que les travaux doivent reprendre le plus vite possible, sur le site actuel ou à un autre endroit de la région métropolitaine du Rhin Supérieur.

Le Conseil Rhénan demande aux gouvernements de la région métropolitaine du Rhin Supérieur:

1. de promouvoir la production d'énergie géothermique sous ses trois formes (systèmes proches de la surface comme les pompes à chaleur; systèmes hydrothermaux; systèmes pétrophysiques) et de soutenir cette production par des rétributions de l'injection attractives;
2. de cofinancer une analyse scientifique des projets pilotes (comme le procédé hot-dry-rock de Bâle CH et les projets de Soultz-sous-Forêts F et de Landau D);
3. de stimuler particulièrement la production d'énergie géothermique dans la région du Rhin Supérieur et d'apporter un soutien financier aux nouveaux projets;
4. de contribuer à créer un cluster scientifique dans le cadre de nos universités (Strasbourg, Karlsruhe, Freiburg et Bâle) autour de cette technologie, afin de donner à la région un avantage en matière de savoir-faire, qui permette de garantir une production énergétique intéressante à long terme et de renforcer la compétitivité de la région en termes d'énergie.

Le Conseil Rhénan est convaincu de la possibilité, et de la nécessité, de développer cette énergie renouvelable et exempte de CO<sub>2</sub> de manière rentable, sans perturbation de la population.

Le Conseil Rhénan adresse cette résolution:

- au gouvernement de la République française, au gouvernement fédéral allemand et au Conseil fédéral suisse,
- aux gouvernements des cantons et des Länder,
- à la Région Alsace et à la Préfecture de la Région Alsace.